

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°53/2026/ FRENELLES-EN-VEXIN
PORTANT SUR LE CURAGE D'AVALOIRS ET GRILLES SUR LE RESEAU EP FRENELLES EN VEXIN.

Le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu les articles L 2213-1, L2213-2 et L2215-21 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de prendre des mesures nécessaires de signalisation routière,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu l'article R 44 du Code de la Route fixant les conditions dans lesquelles les mesures de signalisations doivent être prises,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travaux réalisés sur les communes déléguées de Boisemont, Corny et Fresne l'Archevêque, sur le territoire de FRENELLES EN VEXIN par la société LOCATION ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT (L.E.A) – 26 rue Gutenberg – 95420 MAGNY EN VEXIN.

DÉCIDE

Article 1 : À compter 16 novembre 2026 et jusqu'à la fin des travaux de curage d'avaloirs et grilles sur le réseau EP sur les communes déléguées de Boisemont, Fresne l'Archevêque et Corny, sur le territoire de FRENELLES EN VEXIN, il y aura empiètement de chaussée et un basculement de circulation sur chaussée opposée. La circulation sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la société Location Environnement Assainissement (L.E.A).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, la société LOCATION ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Andelys,
- Le Syndicat de Voirie Vexin Seine,
- Les Services d'Incendie et de Secours des Andelys,
- La société Unité EXPLOIT – VEOLIA EAU,
- La société SUEZ EAU France SAS
- La société LOCATION ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT
- L'Agence routière du Département de l'Eure de Vernon

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 027-200085462-20261008-53_2026ARRETE-AR

Fait à Frenelles en Vexin
Le 08/10/2026

Madame le Maire
Aline BERTOU

MAIRIE DE FRENELLES EN VEXIN * 27150 EURE *

9 rue de l'Église Saint Martin – Boisemont - 27150 FRENELLES EN VEXIN – Tel : 02.32.69.41.26
Mail : secretariat@frenellesenvexin.fr